

gazette du palais

gazette des tribunaux et le droit réunis
journal judiciaire tri-hebdomadaire

Paris / Hauts-de-Seine
Seine-St-Denis / Val-de-Marne

SOMMAIRE

LE SYNDICAT CORPORATIF DE LA MAGISTRATURE COMMUNIQUE:

"De graves menaces pèsent sur notre profession. Les établissements en aval, particulièrement Les Baumes et la Santé, se sont plaints de notre manque de célérité à leur fournir de la matière à la cadence désirée. Il est vrai que l'auto-destruction est un mal qui se répand de plus en plus dans leurs services et les locaux restés vacants leur posent des problèmes de rentabilisation.

Nos fournisseurs de leur côté, après de coûteuses campagnes de publicité sur la sécurité, se préoccupent de l'état de leur bilan de fin d'année. Ils mettent en cause notre gestion, et menacent de nous couper tout crédit dans l'opinion publique.

De ce fait, les uns et les autres auraient pris des contacts et déclaré officieusement que les intermédiaires étant la plaie d'un circuit moderne de distribution des peines, ils songeaient à prendre des mesures de concentration verticale, et à lancer une OPA sur notre vieille maison.

Nous faisons publiquement savoir que l'immense majorité des membres de notre corporation a toujours fait son devoir, et à part quelques irresponsables, que nous nous employons à mettre à la raison, n'a rien à se reprocher.

Nous invitons nos adhérents à manifester

- POUR la sauvegarde de nos emplois
- CONTRE l'augmentation des cadences,

TOUS A LA BASTILLE LE 1 MAI A 15 HEURES.

- Dans ce monde changeant, où toutes les valeurs s'effritent et où la contestation est devenue monnaie courante, nous tenons à renouveler une fois de plus nos voeux pour ce qui reste de l'année, car c'est aussi une prise de position que nous paraît indispensable de faire connaître. 2

DOCTRINE:

- POUR EN FINIR AVEC LA JUSTICE. Est-ce que l'idée de "justice" est elle la même, selon qu'on se place à Droite où à Gauche du Kapital ? 3,4

JURISPRUDENCE:

- UN NOUVEAU DELIT: VERITE A MAGISTRAT. Un intéressant point de vue apporté par Maître J.C.Fourdoux qui ne manquera pas de susciter des controverses. 4

FILMOGRAPHIE:

- M. Zollinger est la cible de graves accusations portées par des journaux d'extrême-gauche; mais lui qui ne manque pas d'air se rebiffe et alors là, quel merdier. 5,8

VARIETES:

- CET HOMME EST DANGEREUX !. Un aperçu sur les psychiatres Très utile pour mieux connaître ses braves toutous qui, au même titre que les curés ou la police sont des assistants irremplaçables.
- JACOB. Extraits des mémoires de Jacob, publiées chez Tchou. Livre légèrement apologétique, mais à lire avec un regard critique et polisson. 9

ECHOS ET NOUVELLES:

- POUR UN CHANGEMENT VERITABLE. Analyse fort intéressante du M.A.J. et du Syndicat de la Jeune Magistrature. 10

LEGISLATION:

- LE PIED, LES MECS, LA LANGUE JURIDIQUE DEVIENT COOL. M. Lecanuet a annoncé que le langage juridique va être modernisé La Gazette du Palais, apporte son point de vue. 11

● ABONNEMENT (Journal, Toges, Glaives, Rosettes)

Un an avec sursis.	290 F
Six ans.	160 F
Perpète.	1 F

● ADMINISTRATION ET ANNONCES ILEGALES

1, quai des Orfèvres - 75001 Paris - Tél. PEL.22.22
- C. C. C. P. Moscou 19-17 -

● REDACTION

1, place du Colonel Fabien - 75010 Paris - Tél. 525.50.50



Voeux pour 1975



C'est un usage immémorial auquel nous n'aurions garde de manquer, d'offrir nos vœux pour l'année qui vient à nos abonnés, à nos amis.

Il est pourtant peu coutumier d'adresser ses vœux au début du printemps c'est à nos camarades du Tri que nous devons cette innovation. Nos lecteurs savent comme tous les Français combien leur lutte a été exemplaire et radicale. Certains esprits fâcheux se sont plaint en invoquant la désolation des cœurs amoureux qui ne recevaient plus leurs tendres messages.

Un dernier sondage "France-Soir" nous a appris que 95 % des lettres sentimentales avaient été remplacées par des rapports directs et des contacts physiques pour la plus grande joie de ces anciens écrivains du cœur.

Continuez camarades du Tri.

Souhaitons pour nos abonnés et pour nous que ces luttes et ces prises de conscience se généralisent et que notre journal continue à être le reflet des bagarres du monde carcéral et des justiciables menées contre la justice et l'état.

S'il nous est permis de jeter un regard en arrière, l'année a été fertile en événement en révolte dans les prisons, et remise en cause totale et profonde de l'appareil judiciaire, souhaitons que cette guerre sans merci aboutisse à la suppression de la prison et de la justice. Si nous ne sommes pas systématiquement hostiles aux réformes, à la suppression du droit qu'exige notre temps nous pensons qu'elles doivent aboutir rapidement dans le principe et les formes révolutionnaires exprimés clairement par l'ensemble des justiciables afin de ne pas provoquer un contentieux regrettable. Le professeur Pierrot dont l'esprit réactionnaire, autoritaire, et partiel reconnu de tous, a souligné dans une de ses déclarations déclinante dont il a le secret en s'adressant aux représentants révocables à tout instant de la Chancellerie à propos d'un contentieux existant entre les réactionnaires et les révolutionnaires d'une modification d'un texte relatif à la suppression de la justice en France. "Cette solution n'a pu se poser aux juges qu'en raison de la modification inutile dans la rédaction d'un texte bien rodé. Je tire une moralité de ceci on crée un texte parasitaire et stérile en voulant modifier des textes dans leur rédaction alors que l'on veut maintenir l'ancien texte"; à la fin de cette envolée le professeur Pierrot a été reconnu comme gateux, qualificatif que celui-ci a accueilli par des cris de joie, de la bave et des battements de mains. Dans le rapport de Portalis responsable principal du Code Civil on relève des réflexions du même ordre qui sont encore de saison car elles sont éternellement vraies.

"Les lois sont faites pour que les hommes les détruisent par leur comportement illégal et subversif, seuls les juristes s'obstinent à en créer de nouvelles constamment inhumaines et peu naturelles".

Parallèlement nous renouvelons des vœux que nous avons déjà exprimés sur la suppression de la justice. Résumant nos pensées nous écrivons. Il faut rendre au magistrat sa fonction d'homme en le dépouillant de tout ce qui fait de lui un monstre cruel et sanguinaire.

Il faut le rendre inoffensif lui assurant un véritable repos; il s'agit d'empêcher l'institution justice de se recréer par la vigilance permanente des citoyens.

Tout cela est possible mais elles supposent la destitution immédiate de tous les magistrats. La tâche sera ardue car bien que plus nombreux sous le second empire les juristes sont plus tenaces plus mêlés au pouvoir exécutif et moins indépendants que par le passé.

Enfin il ne faut pas perdre de vue que la fonction judiciaire est une des rares professions où celui qui l'exerce s'encanaille au fur et à mesure des années que le sang qu'il a sur les mains s'épaissit et que ses expériences de crimes légaux finissent par obnubilier le cerveau du magistrat que celui-ci se transforme en fin de carrière en véritable machine à tuer.

Il semble que cette année nous ouvre de joveuses perspectives. L'avenir est clair, l'édifice grince, se craquelle, se lézarde. Nous souhaitons que l'année 75 fera Table rase de la justice, de ses pompes et de ses oeuvres. La Gazette du Palais invite ses lecteurs à continuer et à intensifier la lutte car nous ne sommes plus très loin de l'objectif final.

A.T. - J.-G.M.

POUR ARRETER CONJOINTEMENT LE PREMIER MINISTRE, LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, ET LE RESTE.

CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DANS SES EXACTIONS, LA GAZETTE DU PALAIS A ETE CHOISIE COMME PUBLICATION SAUVAGE POUR TOUTE SORTE D'ANNONCES ILLEGALES, AINSI QUE DE TOUTES DENONCIATIONS DES "ACTES DE L'ETAT CONTRE LA SOCIETE"

LE CRIMINEL TIENT LE CIVIL, EN L'ETAT

**Si vous êtes avocats.
Si vous aimez les sensations fortes.
Si vous avez le teint basané.**

Venez au

«THELEME»

CHANGEMENT DE DIRECTION

**au cœur de Saint-Germain-des-Prés
son nouveau chef MARCEL LECLERC,
et son équipe se feront un plaisir de
vous accueillir.**

**SERVICE RAPIDE ET SOIGNE
spécialité maison**

«avocats a la vinaigrette»

doctrine

POUR EN FINIR AVEC LA JUSTICE

LA JUSTICE EST ELLE (RAYER LA MENTION INUTILE) BONNE OU MAUVAISE ?

On a déjà vu, entendu, lu trop de choses sur la "JUSTICE" et à chaque fois la même réaction, soit les bélements du Parisien libéré, soit les frissons dans le dos de Liberation, soit les murmures salonnards et reformistes du Nouvel observateur.

Justice pourrie ? Non pas de tout, justice simplement; car dire que la justice est pourrie sous-entend qu'il y en a une autre: "VRAIE, BONNE, JUSTE ou POPULAIRE".

Or, il n'y a pas d'adjectif pour qualifier l'inqualifiable. C'est le besoin de "justice" en-soi qui qualifie l'échec et la misère du système social basé sur l'exploitation de l'homme. Un système basé sur l'atomisation des êtres, des rapports, des désirs, qui pousse chaque individu à la soumission, à l'acceptation d'un rôle, qui offre des archétypes tout prêts pour "juger" ceux qui sont différents de nous et empêcher ainsi "l'harmonisation" des inégalités, des contrastes, des désirs disparates de nous tous.

Si on entrave notre autonomie, c'est avec le but de nous obliger à démissionner en ce qui concerne les rapports avec les autres; c'est de cette façon qu'au moindre conflit on est obligé d'aller chercher le code, les normes, le mode d'emploi... bref, d'aller chercher hors de soi-même. Donc en cas de conflit, on fera appel à ces règles d'arbitrage qu'on connaît sous le nom de "JUSTICE".

C'EST BIEN PARCEQUE ON EST EN DEMOCRATIE QUE VOUS POUVEZ RALER SUR LA JUSTICE...ALLEZ VOIR DANS LES ASILES ROUGES DE L'EST !!

Qu'on le veuille ou non, qu'on en soit conscient ou pas, on est obligé de supporter ces "Règles du jeu social" qui prétendent en plus donner une image d'égalité, pour faire oublier qu'elles sont imposées. On essaye de nous faire croire que devant la "Justice" il n'y a pas de classes, mais seulement: victime et agresseur coupable ou innocent.

Quel doux frisson de joie vengeresse parcourt notre dos en pensant qu'on peut voir un jour ou l'autre un gros pontife exploiteur, traduit devant une cour !... ne nous leurrons pas. Si le pouvoir offre bien une image "démocratique" avec son code et ses références, il est bien évident qu'il ne va pas agir de la même façon avec celui qui a osé transgresser ses lois, selon qu'il appartienne à une ou autre étagère sociale. Tout est fait sur mesure.

C'est le pouvoir qui mène le jeu; seulement, pour s'assurer d'être toujours gagnant et de l'avoir bien en main, il ne l'applique pas de la même façon. Il agit en tenant compte du "client", des pressions et intérêts économiques de part et d'autre, de l'isolement, information ou scandale qu'accompagnent la mise-en-scène de tout procès. Appliquant une "justice qui se veut libérale ou démocratique" (plus les réformes hautement humanistes de ces derniers temps) il s'oblige "pour la forme" à se différencier des systèmes moins hypocrites dans leurs méthodes. On voit très bien donc que quand ses propres règles l'empêchent de parvenir à ses buts, il y arrive (ou de moins il essaye) par d'autres voies plus obscures, arbitraires et en contradiction avec sa propre légalité.

JUSTICE POPULAIRE, PRISONS MODELES, TRAVAILLEURS "AUTO-GESTIONNES" CONSENTANTS...QU'ELLE EST BELLE LA SOCIETE LIBRE DE DEMAIN !

On entend si souvent: -"Mais camarade, dans une société

té meilleure, que feras-tu des fascistes ? Que feras-tu des tire-au-flancs, des parasites ? De ceux qui troublent l'ordre joyeusement et librement consenti, mis en place par les prolétaires eux-mêmes.

QUE L'ON SENT DEJA DANS LES CONTESTAIRES D'AUJOURD'HUI LES JUSTICIERS DE DEMAIN ! et le besoin inderacinable de la loi, du vrai et du JUSTE.

Mots différents, mêmes principes: défense des Prolétaires ou protection des citoyens, autogestion ou démocratie à sauvegarder, la prise de pouvoir par le jugement, l'établissement de Normes et de nouvelles lois conduisant à la même aberration: l'idée d'une JUSTICE "juste, justifiable et justifiée" par la nécessité de la vie en commun.

Institutionnalisées, les conventions de cohabitation deviennent règles, lois à ne pas transgresser, et quels que soient les principes qui ont présidé à la constitution du type de société en vigueur (dictature, démocratie bourgeoise ou socialiste), ces principes sont érigés en "bon" alors que ce qui les transgresse, vit en marge, ou même en dénie simplement la responsabilité devient forcément "mal".

Lorsque l'aspiration à la liberté se fige en un projet unique et "vrai" d'organisation sociale, c'est qu'il n'y avait qu'une APPARENCE d'aspiration à la liberté ou bien, qu'existant au départ elle a été étouffée par ceux qui avaient une idée préconçue du bonheur de la nature, de la "bonne" façon de vivre et de travailler en collectivité, ont pris le pouvoir pour imposer leurs conceptions; ceux-là sont amenés à créer (une fois leur système installé) lois, polices et justices (même nommés autrement) pour faire respecter ces NORMES, qui pour eux sont les bonnes, et que comme tous ceux dans l'histoire ont eu un quelconque pouvoir, ils imposeront.

Lorsque les accords se transforment en interdits à l'échelle d'une société alors c'est qu'il y a prise de pouvoir: règle de la majorité ou de la force; et préten- dument possession de la vérité.

Alors les structures deviennent plus importantes que la vie, et les uns se désignent comme garants de ces structures - juges entre autres -.

Que le pouvoir soit en place, les structures installées, et que les critères soient ceux d'un état d'un gouvernement, d'une classe dominante, ou que le pouvoir, à une autre échelle, soit en train de s'installer dans un projet, ou un mouvement, que les critères soient ceux d'une juste lutte, ou d'une vérité révolutionnaire, la notion de justice est là, corollaire de la prise et de l'installation de pouvoir, à la fois sociale et perfectionnement de l'autorité.

Cela explique bien des positions que nous ne comprendrions pas sans cela!

Que l'on rencontre autour de soi, chez le voisin ou l'épicière, un système de jugement entièrement basé sur le bien et le mal, la louange ou la condamnation, cela ne nous surprend pas car nous savons d'où ça vient et à quoi ça sert; l'Ordre "Social" nécessite une prise en charge morale par la population policée elle-même...

MAIS CHEZ NOS REVOLUTIONNAIRES?

Comment expliquer les tribunaux "populaires" (Liévin), la réclamation d'une véritable justice (affaire Bruay en Artois, F.L.B.).

Comment expliquer ces questions que nous citions plus haut: (que faire des fascistes etc...)

Comment expliquer l'existence de mouvements entièrement consacrés à la lutte pour l'amélioration des conditions carcérales. (Ce qui implique l'acceptation du principe dans leurs discours et dans leurs luttes Et ce que l'on pouvait lire il y a quelques années dans "La cause du peuple" parlant des prisons, et analysant les raisons de la révolte par la promiscuité et l'absence de différenciation (de valeur) entre jeunes délinquants et "grands criminels".)

Comment expliquer tout cela, et bien d'autres choses encore, autrement que par un désir de REGLEMENTATION à tout prix.

Qu'est ce que le désir de justice sinon l'installation du pouvoir pour les uns et la compensation de leurs frustrations pour les autres (imposer à tous les brimades que l'on accepte soi-même, pour y donner un caractère inévitable - prétexte de bonne entente, bien de l'humanité.

jurisprudence

UN NOUVEAU DELIT: VERITE A MAGISTRAT

Aux termes de l'article 304 du Code de procédure pénale, le Président adresse aux jurés debout et découverts, le discours suivant: "Vous jurez et promettez devant Dieu et devant les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre X..., de ne trahir ni les intérêts de l'accusé ni ceux de la Société qui l'accuse, de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration, de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection, de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, etc..."

Que signifie ce recours à Dieu, en 1975, dans une institution que dans sa sagesse, le peuple français, libre égal, fraternel et laïc depuis plusieurs générations, a consacré dans la Constitution de sa République ?

Comment se fait-il que la loi, dont chacun sait qu'elle est l'apanage du Peuple Souverain, et comme telle la forme juridique suprême, comment se fait-il qu'elle en appelle à quelque chose d'encore plus suprême, ou supposé tel, quand il s'agit de faire participer des hommes à la sanction infligée à d'autres hommes ?

Toute fausse naïveté mise à part, il n'est pas si étonnant de rencontrer d'aussi belles résurgences d'irrationnel en notre siècle de science et de technique.

Il n'échappe à personne que le Droit est positivement constitué par l'ensemble des règles qu'une société "développée" se donne pour assurer sa cohésion et sa stabilité. Ça, c'est la rationalité essentielle; mais ça ne peut pas être dit tel quel, ça serait insupportable, et en tous cas incompatible avec l'idéologie libérale. Particulièrement quand il s'agit de juger quelqu'un, de le condamner sans doute, c'est à dire de le priver de son temps, de sa vie. Quand la décision appartenait à un tyran autocrate, ça ne posait pas de problème. Mais des institutions "démocratiques", sont plus exigeantes envers les "libertés".

Dans d'autres domaines, c'est à la Science qu'est dévolu ce rôle de charnière, de no man's land entre le rationnel et l'irrationnel. Mais ici, la Science est -jusqu'à quand ?- de peu de secours, en dépit des efforts des criminologues et autres psychiatres, qui n'ont pas encore réussi à établir des critères convainquants de criminalité, a fortiori de culpabilité. D'où le recours à Dieu, qui somme toute a fait ses preuves comme épouvantail, et à de bonnes références au service des classes dirigeantes de l'Occident.

Pour en revenir au serment des jurés, la rationalité évoquée n'en est de toute façon pas loin, sous sa forme répressive, puisqu'en dépit des garanties données par la Constitution à la liberté de culte, les jurés n'ont pas le droit de recuser ce serment. Mais à quoi bon, direz-vous, démêler ainsi les enchevêtrements du rationnel et de l'irrationnel ? Ne débouche-t-on pas sur une complexité elle-même universelle; que sociologues et anthropologues s'échinent à découvrir ?

Tiens tiens! Revoilà la science et la Raison qui pointent leur nez, avec leur commère la Vérité. Eh bien, faisons un bout de chemin ensemble.

Nous savons que derrière le terme de Société, derrière la fiction politique de ces mots gravés en creux aux frontons de pierre (Démocratie, Liberté, Parlement, Elections et autres pièges à cons) c'est le pouvoir d'une classe qui a organisé la production, l'exploitation, la consommation, l'information et l'éducation, qui légifère et condamne aux mieux de ses intérêts -qui prêche pour sa paroisse.

Nous savons aussi qu'au nom des grands principes qui étayaient votre ordre social, Messieurs de la Morale, de la Probité, du Bon Sens et de la Bonne Conscience des

Bons pères de famille, vous commettez tous les jours des faux témoignages, faux en écriture, que vous pratiquez la corruption, l'intimidation et la menace, que vous organisez et couvrez le vol le viol et la torture, que vous récompensez la délation. Il faudrait être bien naïfs pour s'étonner de ce que les proclamations de principes autorisent de telles entorses pratiques. Les contradictions, on vous les laisse, et Dieu en prime, histoire d'occuper les pauvres loisirs que vous accordez le système que vous défendez, et qui vous échappe, et qui s'emballle, même que ça commence à vous effrayer, à ce qu'on dit.

On les laisse aussi à ceux qui se préparent à prendre vos places, c'est à dire à coller de nouvelles raisons sociales sur vos boutiques quand ils vous en auront chassés.

Nous, nous sommes un peu vaccinés contre l'universel. Nous avons le temps avec nous, et puis quelques lézards qui fissurent vos édifices. Nous avons mille choses à faire avant -et pour- que ça tombe en poussière.

Dans votre monde qui s'écroule, nous sourions à tout ce qu'il dévoile: ses petits secrets. Vos dessous malpropres, ça nous porte plutôt à rire. Mais notre rire est communicatif, et nous avons tendance à envoyer de grandes claques dans le dos: Sacré Saint Louis, va... Ceci dit, nous avons aussi notre notion de la vérité.

C'est celle de ce délinquant qui un jour, sortit à son juge: "Ecoute, gros lard, t'es fait comme tout le monde, chaque fois que tu chies, tu fais une merde."

Rappelez-moi le tarif, pour cette vérité, rien que cette vérité et toute cette vérité, irréfutable devant Dieu, Diable ou quiconque, et que dans votre langage pudique vous qualifiez d'outrage à magistrat?

Article tant du Code Pénal: tant d'années, tant d'amende. Mais d'abord, il faudra que vous nous attrapiez...

Jean-Claude FOURDOUX

vient de la page 3

A PROPOS DE CEUX QUI VOIENT DANS LA VIOLENCE MARGINALE LE "TRUC" QUI POURRA LES LIBERER DE SES PRIVILEGES. (METTONS UN PEU DE "LUMPEN" CA RELEVE BIEN LE PIQUANT DE L'HISTOIRE...)

On n'a pas un "a priori" contre les voyous et leur travail du "négatif" si cher à certains. Mais, on ne valorise pas forcément tout ce qui vient empreint du label "100% LUMPEN, LOULOU, ZONARD ou VOYOU" On n'aime pas le culte ni l'apologie, on les laisse pour ceux qui enfermés dans sa théorie et ses privilèges, ont besoin d'une représentation pour ses désirs.

Le piège de la violence par elle-même, dans laquelle tombent si souvent les bandes de voyous, avec ce qu'elle a d'inutile et gratuit, on la refuse car elle est auto-destructrice, et nullement subversive.

Elle est récupérable et maniable (toute la subculture marginale et la gadgeterie mécanique et puissante des "motos", la drogue, entre autres, en sont temoins)

Si cette violence exprime parfois le refus de certaines valeurs morales trop demeurées, et a pu scandaliser l'opinion courante qui, découvre avec horreur les LOULOUS DU METRO et les LOUBARDS DE BANLIEU, en ignorant les guerres périodiques et permanentes partout dans le monde, elle a été l'objet d'une manipulation par le POUVOIR, qui trouve là, une justification de son rôle protecteur.

A quand la violence de samedi soir comme thérapeutique hebdomadaire (au même titre que le tiercé, les matchs de foot, les départs de week-end...) permettant de mieux supporter l'ennui et la souffrance des semaines ? Ce sujet mérite un article à lui tout seul, on y reviendra prochainement.

La violence est aussi une arme du Kapital, et son usage est à la portée aussi bien d'une extrême quelconque de son idéologie, que des individus luttant pour la vie et la liberté, la différence qualitative de son usage est le respect des vies humaines.

Pour en finir, nous sommes d'accord pour employer la violence mais subversivement en s'attaquant aux rapports sociaux de cette société où la barbarie et la mort l'emportent jour au jour sur la vie.

LE CRIME DU PREMIER JUGE D'INSTRUCTION ZOLLINGER

par JEAN LABORDE



JE N'AI PLUS CONFIANCE DANS LA JUSTICE DE MON PAYS!

LE 23 AVRIL 1974, EN FIN D'APRES MIDI M. GONÇALVES OUVRIER PORTUGAIS URINE DANS LA RUE. UN OFFICIER PASSE...



ALORS..! ON NE SE GENE PAS MALOTRU!



QUE PASSA? QUE HA...?

OH! MAIS... C'EST SCANDALEUX!

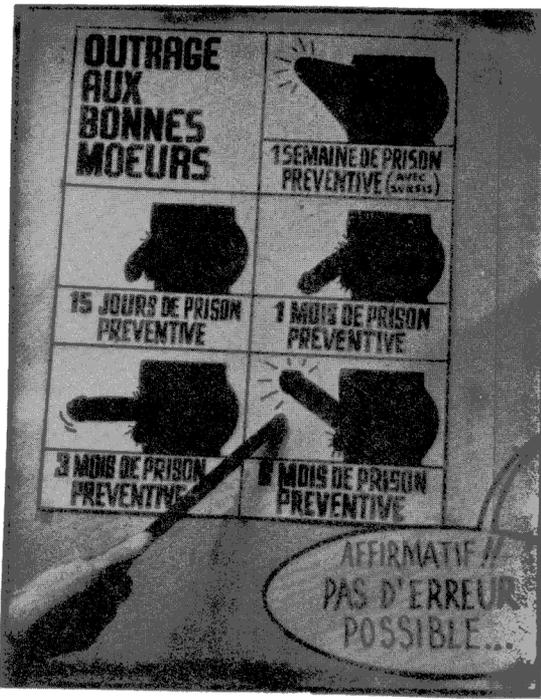
UN AVERTISSEUR DE POLICE, PAR L'ODEUR ALLECHE. PRESENTE SA FACE VITREUSE...

DEVANT LA GRAVITE DES FAITS, L'AFFAIRE NE TRAINÉ PAS. LE JUGE ZOLLINGER EST CHARGE DE L'INSTRUCTION.



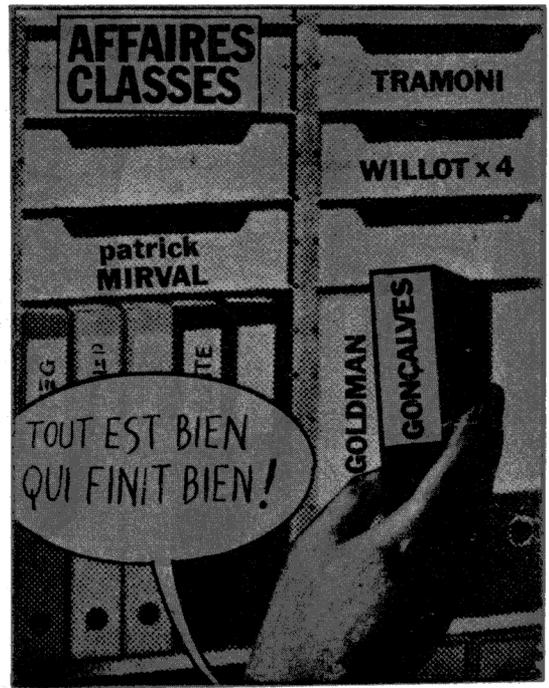
ALORS, MON CHER QUEL TROUBLE VOUS ASSAILLE?

ET BIEN, ANSI QUE JE LE DISAIS A M. LE COMMISSAIRE, L'INDIVIDU...



COMME CHAQUE ANNEE DEPUIS 36 LE MOIS D'AOUT ARRIVE A LA MEME EPOQUE. LE JUGE, UN SALARIE COMME LES AUTRES PART EN VACANCES AU CLUB...





... MAIS "LIBERATION" ET LE "CAP" PUBLIENT DES ACCUSATIONS...

L'instruction échant au juge Louis Zollinger. Il est à noter que l'inculpation était alors « outrage à la pudeur ».

concernant les faits. Après qu'il ait été emmené par les gardes, le juge insiste auprès de la plaignante pour qu'elle se constitue partie civile. Elle s'aligne. L'avocate...

Monsieur Zollinger transforme l'inculpation d'outrage à la pudeur en « attentat à la pudeur », ce qui lui permettra en vue d'une comparution aux Assises, d'envoyer une...

Conséquence : faire durer l'instruction, donc la détention provisoire pour une période d'à peu près deux ans. Cela veut dire que la détention provisoire devient un véritable procédé de torture morale.

Dès le 29 juin, GONÇALVES fait une tentative de suicide par pendaison avec sa ceinture : il s'accroche au montant supérieur du lit.

M. Zollinger part aux Comores après avoir rejeté la seconde demande de mise en liberté, malgré les avertissements du Dr Rivalline, médecin-expert.

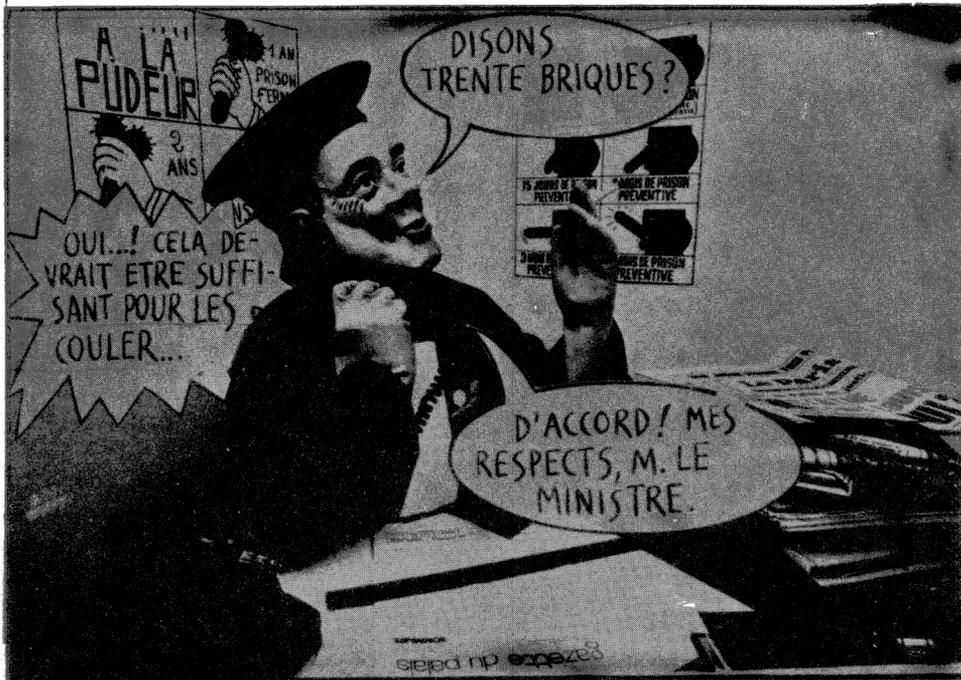
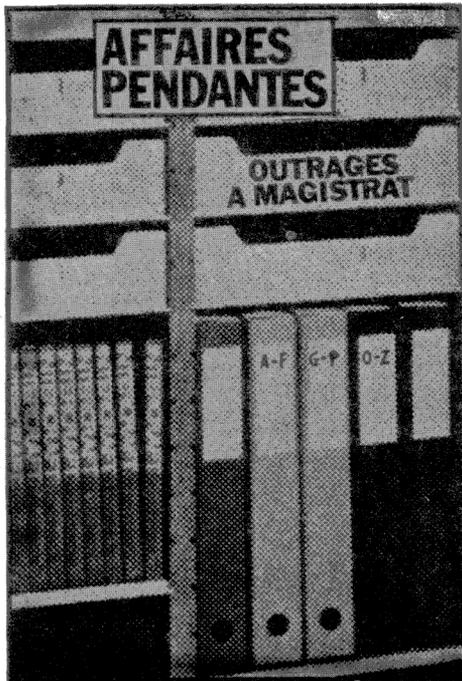
L'avocate écrit, téléphone, intervient auprès des médecins-experts qui avaient vu GONÇALVES, dès le 21 juin, en leur signalant la tentative de suicide du 29 juin, et pour leur de...

Cette nouvelle tentative de suicide surviendra le 4 octobre 1974, à 20 h 10. GONÇALVES se pend à nouveau. L'administration en informe M. Zollinger, juge...

Le 3 novembre 1974, troisième tentative de suicide, cette fois par injection médicamenteuse. Le...

GONÇALVES se tue le 7 décembre.

La réponse du juge d'instruction : « GONÇALVES jamais », ce n'était pas une réponse, ce fut une exécution.



— L'AURORE SPECTACLES —

LAS D'ÊTRE INJURIÉS

Les magistrats se rebiffent

par Jean LABORDE

C'est d'abord le président Braunschweig et l'avocat général Langlois qui, après avoir siégé dans l'affaire Goldman, ont été basement injuriés dans un communiqué imprudemment publié dans deux journaux. C'est encore M. Louis Zollinger qui, au titre de juge d'instruction, se fait traiter d'assassin par deux feuilles, « Libération » et « Le Journal des prisonniers ». Il est vrai que, pour ces deux journaux d'extrême gauche, il s'agit d'une épithète qui s'applique indiffé-

— font grief d'avoir refusé la mise en liberté d'un ouvrier portugais qui, sous la menace d'un cotillon, avait exercé des violences sur une sexagénaire. Or, après trois refus de mise en liberté, cet inculpé s'est pendu dans sa cellule.

« Vous êtes un assassin, avaient écrit les deux journaux à l'adresse de M. Zollinger. C'est vous le responsable de cette mort ».

Certes, la détention provisoire doit être l'exception. Mais M. Zollinger avait considéré que l'inculpé avait

DERNIERE MINUTE :

- M. MOORE, DIRECTEUR DE "LA GAZETTE DU PALAIS", AYANT PUBLIE LA LETTRE DE L'AVOCAT DE M. GONÇALVES, COMME SES CONFRERES DE "LIBE" ET DU "C.A.P.", A ETE INCLUPE ET CONDAMNE A VERSER 50 MILLIONS A LA FAMILLE DE M. ZOLLINGUER, ET INTERDITE A L'EXPOSITION ET A LA VENTE AUX MINEURS DE MOINS DE DIXHUIT ANS.



variétés

CET HOMME EST DANGEREUX!

Après la justice telle qu'elle sévit depuis longtemps, le pouvoir a introduit une nouvelle forme répressive beaucoup plus dangereuse et élaborée: la psychiatrie. Et mis en place dans l'appareil judiciaire des hommes de main qu'on appelle psychiatres. Après le flic, le juge, voici le psychiatre qui va observer, interroger, analyser. Un accessoire de plus dans les rouages du système dont le rôle est, par des chemins plus détournés, d'arriver aux mêmes fins.

Mandaté par un juge d'instruction, ce psychiatre va déterminer en un temps record ce qu'est pour lui un individu: déterminer son quotient intellectuel, ses possibilités d'adaptation (c'est à dire après que la justice lui aura réglé son compte), comment il pourra être récupéré et à nouveau exploité), mesurer son affectivité, son agressivité, bref toutes les maladies qui empêcheraient notre bonne société de tourner en rond.

Si le délinquant, le prévenu, devenu patient devient méfiant, il lui fera comprendre que son rôle est strictement médical, que son "diagnostic" s'établit en totale indépendance; en fait à l'autre bout de sa laisse, il y a, toutes puissantes, les normes de notre bonne société: pour un médecin de son espèce ce sont celles de la justice et du bon comportement, pour d'autres celles du travail et de la rentabilité des individus. En fait, l'aspect curatif qu'il met en avant n'est que l'alibi de sa fonction, et son "impartialité" pèsera lourd à l'heure de la sentence autant et même plus que les autres ficelles du code pénal.

Pour équilibrer la balance, il y aura le psychiatre de la défense et celui de l'accusation l'un et l'autre choisis en fonction des circonstances pour que soit préservé le décorum nécessaire à toute bonne justice.

Alors comment ne pas être méfiants devant cet individu qui représente en douceur ceux qui nous répriment.

Comment et pourquoi peut-on déterminer le quotient intellectuel, mesurer l'affectivité, sous quels critères et dans quel but ?

En fait il s'agit de canaliser la révolte qui s'affirme et la force ne suffirait pas à réprimer. Le psychiatre, dans tous les cas, n'est qu'un charlatan, un exécuteur de basses oeuvres qui envoie les gens dans ces geôles que sont les hôpitaux psychiatriques.

Main dans la main avec la justice pour envoyer et laisser pourrir des gens en prison.

Main dans la main avec le pouvoir pour rafistoler et renvoyer les gens au boulot.

Tous ceux qui ne sont pas d'accord sont d'abord considérés comme dangereux et si ça ne suffit pas le psychiatre est là pour en faire des "anormaux".

Parcequ'ils refusent d'être des robots, des morts vivants sans aucun pouvoir sur leur propre vie, parcequ'ils REFUSENT on les envoie en prison ou à l'asile; les murs ne sont pas de la même couleur, mais faits de pierres tout aussi solides. Et là toutes les saucées sont bonnes; on passe des plus douces aux plus épicées on ne lésine pas sur les moyens.

Déjà on connaissait la sectorisation: opérations où psychiatres, psychologues, en totale harmonie avec les flics de leur secteur, répertorient, classent, étouffent, répriment en vertu d'un ordre social dont les paramètres sont le flic, l'asservissement des individus. Et il serait injuste dans cette énumération d'oublier tout ce qui grouille de bonnes soeurs et autres éducateurs de rue.

Le psychiatre est dangereux, parceque convainquant par ses remèdes miracles, sa "pseudo-science", sa façon de déterminer ce que l'on est parcequ'on a les cheveux d'une certaine couleur, ou qu'on place d'une d'une certaine façon son cul sur une chaise! ce n'est que de l'hypocrisie, du vent et il ne faudrait

surtout pas que ce nouveau flic remette en question toutes ces bonnes normes qu'il défend, en avançant l'aspect médico-humaniste de sa fonction.

Qu'il soit réactionnaire ou libéral, son rôle est toujours le même: celui d'un général Massu, d'un commissaire Broussard, d'un juge, d'un bourreau, d'un exploiteur au service d'un pouvoir, celui là ou un autre.

Alors, n'en déplaise à ce triste personnage il nous trouvera toujours pour le moins méfiants, mal à l'aise selon lui, mais convaincus que comme tant d'autres, cet homme est dangereux.

Jean-Paul LACROIX

MEMOIRES DE JACOB

Mémoires de Jacob, dit Alexandre Marius, dit Escande, dit Attila, dit Georges, dit Bonnet, dit Fèran, dit Trompe La Mort, dit Le Voleur

Jacob, Alexandre, Marius, appelle Fisher Le greffier - Présent, répond-il.

Le président qui n'avait pas levé les yeux dans sa direction, sursaute.

- Levez-vous! s'exclame-t-il.

- Vous êtes bien assis, vous! réplique Jacob.

- Et puis, enlevez votre chapeau quand vous me parlez!

- Vous êtes bien couvert!

- Avez-vous des jurés à récuser?

- Je les récuse tous, puisqu'ils sont nos ennemis.

- Vous avez fait de bonnes études primaires, demande le Président.

- Gratuites et obligatoires. On a fait croire au peuple que c'était pour son bien, par souci du progrès social, qu'on l'obligeait à s'instruire. Quel mensonge! C'était pour en faire un singe savant, un esclave plus perfectionné entre les mains des patrons.

- Je ne vous demande pas votre avis.

- Vous racontez ma vie devant tout le monde. J'ai mon mot à dire.

- Puis vous avez été marin, les certificats de vos officiers sont généralement bons.

- J'ai vu le monde, il n'est pas beau. Partout une poignée de malfaiteurs dans votre genre, exploitant des millions de malheureux.

- Pourquoi alliez-vous cambrioler en province?

- Je faisais de la décentralisation.

Dernière déclaration de Jacob, au cours de son procès.

Messieurs,

Vous savez qui je suis: un révolté vivant du produit de ses cambriolages... La société ne m'accordait que trois moyens d'existence: le travail, la mendicité, le vol. Le travail, loin de me répugner, me plaît. Ce qui m'a répugné, c'est de suer, sang et eau pour l'aumône d'un salaire, c'est de créer des richesses dont j'aurais été frustré. En un mot, il m'a répugné de me livrer à la prostitution du travail. La mendicité, c'est l'avilissement, la négation de toute dignité. Tout homme à droit aux banquets de la vie. Le droit de Vivre ne se mendie pas, il se prend... Dès que j'eus possession de ma conscience, je me livrai au vol sans scrupules. Je ne coupe pas dans votre prétendue morale qui prône le respect de la propriété comme une vertu, alors qu'il n'y a pas de pires voleurs que les propriétaires...

S'il y a un vol, ce n'est que parce qu'il y a abondance d'une part et disette de l'autre, que parce que tout n'appartient qu'à quelques uns. La lutte ne disparaîtra que lorsque les hommes mettront en commun leurs joies et leurs peines, leurs travaux et leurs richesses.

(Procès de Jacob à Amiens en 1905)

échos et nouvelles

Il nous a paru intéressant de faire participer à la Gazette une tendance de notre profession qui se réclame ouvertement du mouvement de la gauche. Elle relie le problème des justiciables à une analyse de la société et propose certaines réformes qui lui semblent indispensables.

POUR UN CHANGEMENT VÉRITABLE

par le M.A.J. et le Syndicat de la Jeune Magistrature

HOMMAGE A NOTRE JUSTICE

Nous répondons à l'invitation qui nous a été faite de participer à ce numéro de la GAZETTE, afin d'ouvrir dans notre profession un débat qui serve au mieux les intérêts de la Justice et donc de la Société dans son entier.

La Justice quoiqu'en ait dit Monsieur Poniatovski n'a jamais failli à son rôle de défense de la société et de protection des honnêtes citoyens, en dehors, et c'est là la nuance que nous ajoutons de tout esprit partisan.

La PREUVE en est bien qu'on a toujours pleinement légitimé, jugé, condamné, aussi bien sous le régime de Mr. BLUM, que sous celui du Maréchal PÉTAIN.

Toujours l'âme en paix, loin des rumeurs politiques, nous demeurions présents, assurés de notre objectivité par le fait que, finalement, nous faisons tomber des têtes de tous bords. De droite à gauche. Tout l'éventail y passait. L'histoire démontre que toujours nous fûmes au service du plus grand nombre de citoyens, de Vaillant à Bastien-Thierry.

Certes on parle parfois d'"erreurs judiciaires". Mais ce cas rarissime est plutôt le fait d'erreurs policières. Car n'oublions pas que notre rôle à nous juges est de statuer sur le cas des coupables. Qu'on ne nous amène pas des innocents!

REFORMER LA SOCIÉTÉ. LE COURANT AUTO-GESTIONNAIRE.

Néanmoins il y a des réformes souhaitables et raisonnables qui permettraient de régler plus précisément le bon ordre des choses et de nous épargner une paperasserie fort encombrante.

Certains avanceront que pour éviter le vol, la fraude et les crimes qui y sont liés, il faudrait abolir l'argent, l'économie et la propriété privée!, que pour abolir la prostitution, les obsessions sexuelles et la drogue, il faudrait supprimer le mariage et l'exploitation. Voilà des théories bien sympathiques; mais il faut être sérieux et savoir retirer de la contestation ce qu'elle apporte de positif à notre société. Après des moments de révolte que nous comprenons fort bien, il se dégage toujours un besoin de responsabilité accru; les ouvriers vis à vis de leur usine, les lycéens vis à vis de leur programme, les soldats vis à vis de leur caserne.

Il découle de ce besoin d'AUTOGESTION calme et responsable, que se sentant ouvriers, les ouvriers n'auront plus besoin de contremaitres agressifs, que se sentant lycéens, les lycéens pourront se passer d'un surveillant général enclin à la sévérité. Ils n'auront plus besoin d'avoir une contrainte extérieure à eux.

Ils travailleront, ils étudieront avec intérêt, voire avec passion.

REFORMER LE COUPABLE

Cette dynamique socialisante, libertaire, s'applique directement au cas de nos justiciables. Ils sont citoyens comme les autres. La responsabilité, pour eux qui ont failli, s'appelle culpabilité. C'est parce qu'ils

ne se sentent pas assez responsables, qu'ils n'ont pas assez intériorisé l'intérêt collectif, qu'ils ont besoin de la prison. Comme pour l'ensemble des citoyens, il faut opérer un changement de mentalité, et atteindre ce stade de certaines écoles modernes où les élèves sont capables de s'administrer eux-mêmes notes et sanctions.

Il faut que les prisonniers sentent qu'ils ont la RESPONSABILITÉ DE LEUR PRISON qu'ils puissent s'organiser à l'intérieur de celles-ci, qu'ils apprennent ainsi de nouveaux rapports humains.

Aujourd'hui il faut admettre que la prison n'est plus un secteur séparé, afin que le prisonnier dans son activité productive, ne soit plus à la charge de la société, et se réadapte progressivement à une vie collective.

Dans ce système les prisonniers redeviennent des travailleurs à part entière, et retrouvent un bonheur et un épanouissement qui leur était refusé jusqu'à maintenant.

Ils pourraient ainsi accéder à des responsabilités difficiles mais nécessaires qui incombaient jusque là aux seuls directeurs et gardiens.

Acquis à ces mécanismes, les travailleurs prisonniers pourraient sans difficulté se réinsérer dans la société que nous appelons de tous nos souhaits, et produire pour la collectivité. (cf. l'expérience de LIP relatée par CH. PIAGET)

Dans un deuxième temps, de même que les lycéens participent à la gestion de leur lycée, les travailleurs aux commissions paritaires, et les militaires au pouvoir décisionnel, on pourrait inclure les ex-prisonniers aux séances des tribunaux: ils participeraient au soupesage du présumé coupable et à sa condamnation. Comme l'état, l'armée, la magistrature serait l'expression des coupables eux-mêmes, faite par eux, pour eux, et avec eux et la Justice aurait enfin un caractère populaire. Le condamné, mis en confiance, s'appliquerait bien plus complètement à découvrir l'étendue de ses fautes et veillerait lui-même à la réparation de ses torts.

LES DEVIANTS

Il se peut que subsiste une frange plus réfractaire à cette nouvelle forme de démocratie, non motivés pour un travail collectif, et qui éventuellement s'y opposeraient. Il est clair que leur opposition serait une opposition d'ordre politique d'origine clairement réactionnaire, ou alors un refus névrotique qui entre dans le domaine de la médecine et de la psychiatrie.

La dernière idée que nous suggérons ici pour ce cas, et qui découle de nos analyses antérieures, serait donc parallèlement à l'autogestion des prisons, de doter la société d'une infra-structure omniprésente d'instituts de dépistage médico-psychologiques, et d'hôpitaux psychiatriques qui tenteraient de restructurer positivement les déviants malades...

après le spectacle,
après les plaidoiries,
venez vous détendre à
LA MERGUEZ DU PALAIS
bonne ambiance,
bonne humeur,
PRIX MODERES
sidi-brahim a volonté!!

AU FOND DE LA COUR, PRES DE LA 17^e CHAMBRE

carnet



Les rumeurs qui courraient au Palais se sont confirmées. M. LECANUET et Mme. DHORLAC ont convolé en de justes noces. Voilà le couple souriant, à l'issue de la cérémonie, peu avant son départ pour Mourouoa, où sont prévus, d'ailleurs, de fastes feux d'artifice pour les accueillir.

LA GAZETTE DU PALAIS exprime en son nom et en celui de la grande famille judiciaire ses meilleurs vœux aux jeunes mariés.

REMERCIEMENTS

M. DASSAULT et Mme. BREGUET, sont très touchés des marques de sympathie qui leur ont été manifestées lors du refus accordé par les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark et la Norvège à son fils le MIRAGE F-1 et les prient de recevoir l'expression de leurs sincères remerciements et l'assurance de toute leur gratitude.

NECROLOGIE

Maître THIERRY LEVY nous invite à l'occasion du deuxième anniversaire (et demi) du décès de ses clients MM. BUFFET et BONTEMPS, à la cérémonie religieuse qui aura lieu à la Sainte Chapelle, le 18 mai prochain

Après la cérémonie Maître Thierry-Lévy dédicacera son ouvrage "L'animal Judiciaire", et offrira un pot en raison de l'accueil favorable qui lui a été dispensé par les médias et le public.

Dernière minute:

Mr. Lecanuet nous communique: "Je n'ai pas l'intention de verser la pension alimentaire à ma première femme elle n'a qu'à travailler la feignasse!"

législation

LE PIED, LES MECS, LA LANGUE JURIDIQUE DEVIENT COOL

Mr. Lecanuet annonce que le langage juridique va être modernisé, adapté à notre époque, traduit en langage quotidien.

Le premier point, c'est que Lecanuet, là-dedans, n'a strictement aucune importance, aucun rôle. C'est une merde, ce mec, on le sait, mais là, c'est flagrant. Voilà le type de réforme excrétée par la machine administrative, pur produit idéologique du système. Avec un soupçon de Gaullisme là dedans pour faire joli, dans le genre "Haut Comité pour la Défense et l'Expansion de la langue française" -on ne peut mieux dire- ou plus récemment, décret du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue précitée. Quelle époque, même la langue qui s'enrichit !

Toute cocarde mise à part, à quoi ça correspond ce genre de réforme ?

C'est vrai qu'elle est imbattable la langue du Code Napoléon. C'est pas un hasard d'ailleurs. D'une part, toute une sous classe s'alimentait de cet amphigouri: il fallait des spécialistes pour traduire au peuple la langue du Droit. En plus et peut-être surtout, la langue juridique comme toute langue technique, avait pour fonction d'imposer le respect, la terreur même.

Ce terrorisme du spécialiste, c'est un truc grossier, mais qui marche tant que la Justice, le Droit et toute cette merde ne sont pas contestés en bloc. Or c'est ce qui se passe maintenant.

Quand les gens qu'on exploite, ne sont plus intimidés par le jargon, si on continue à jargonner, ça leur donne des raisons de plus de s'en foutre. Solution pour le système, s'il veut se maintenir: se rendre compréhensible, se donner un visage humain. La participation gaulliste, c'est ça que ça veut dire. La modernisation du langage juridique c'est pareil. Un exemple: tu es locataire, et ton proprio veut te dire que le bail est fini et qu'il faut le renouveler. Qu'est ce qu'il fait il t'envoie un exploit d'huissier, signifiant et déclarant à X locataire que le requérant lui donne par la présente congé desdits lieux et dépendances, pour le tant, lui déclarant qu'à cette date, il devra sortir des lieux, faire place nette, remettre les dits lieux en bon état de réparations locatives, rendre les clefs justifier du paiement de toutes contributions dont le bailleur peut être responsable de son fait et régler sur le champ tous loyers et accessoires restant dus, lui déclarant en outre qu'à défaut de ce faire, le requérant se pourvoiera par toutes les voies et moyens de droit pour l'y contraindre sous toutes réserves, à ce qu'il n'en ignore.

Quand tu reçois ça, tu te dis: Oh, ça va pas la tête, non, vous voulez pas me fusiller aussi tant que vous y êtes. Et hop, ça y est, un bon citoyen atteint par le virus de la contestation.

Qu'est ce qui va se passer maintenant ? S'il n'est pas con, et s'il écoute les bons conseils de l'Oncle Jeannot, le proprio lui dira: "Salut, excuse pour le dérangement, mais je te signale que ton bail est expiré. Alors, si tu veux le renouveler viens me voir et on règle ça, sinon, tu serais sympa de te barrer sans trop laisser le merdier derrière toi. On se bigofonne et on se fait une petite bouffe ok ?"

- MORALITE:**
- 1- Modernisation du langage juridique = piège à cons.
 - 2- Votre modernisation du langage juridique, vous pouvez vous la foutre au cul.

annonces

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

EFFETS DU REGLEMENT JUDICIAIRE ET DE LA LIQUIDATION DES BIENS

PRODUCTIONS DE TITRES

REGLEMENTS JUDICIAIRES

74 R. 396. POLICE Léon, entreprise téléphonique L.POLICE, installations d'écoutes téléphoniques et matériel de flicage en tous genres 2, boulevard Jean Jaurès et 3 bis et 4, rue Morice à 92-Clichy. Reprise à bas prix du dossier du Canard Enchaîné. Entre les mains douteuses de M.MI-ZON, Syndic, 63, boulevard de Sébastopol, Paris.

LIQUIDATIONS DE BIENS

74 L. 1280. DARRICAU Rémy, droguerie, petit labo amateur, herbe, hermine, arrivages du Maroc, spécialiste de la drogue douce 17, rue de la Jonquoy à Paris (14). Entre les mains sales d'un gros bonnet du trafic attaché à la branche marseillaise du "french-connection".

74 L. 1954. BISCUOTTERIES PAQUOT, en liquidation amiable, c'est à dire qu'en voyant que ça ne tournait pas rond, ils ont décidé fermer boutique, faire une grande bouffe, se souler la gueule avec ses employés, répartir ce qui restait du capital initial de 1 200 000 francs entre leurs ouvriers de son commerce de biscottes, siège à 51100 REIMS, 8, rue des Gobelins et envoyer se faire foutre ses Créanciers. Les mains perfides de M. L. Rodolphe, Syndic, 5, rue du Pont-de-Lodi, Paris, n'ont ramassé que du vent.

74 L. 2248. Dame FARRUGIA Danièle, née PERON, ayant exploité crapuleusement ses petites vendeuses sous l'enseigne MAISON KADHAFI, un fond de commerce de vente de vêtements de travail pour les filles de joie

ainsi que des revues, brochures et d'autres objets ayant plutôt un rapport avec un "pornoshop", et que sous une façade innocente elle masquait au, 80, rue Henri-Barbusse à 93-Drancy. Entre les mains vicieuses de M.P. Regnard, Syndic, 169 rue Saint-Jacques, Paris.

SOLUTIONS DE LA PROCEDURE

SOLUTION A NOTRE JEU-CONCOURS

MM. les Créanciers dont les noms suivent, lauréats de notre jeu-concours hebdomadaire dont le règlement judiciaire a été déposé chez M. Jacques PETIT, huissier de justice, son invités à se rendre au Tribunal de Commerce, aux jours et heures indiqués ci-après pour, sous la présidence de M. le Juge-commissaire de police, entendre le rapport des Syndics sur l'état de leurs gains et délibérer sur la formation du concordat...ça, ça ne s'invente pas.

73 R. 067. LAUTARD, Société anonyme au Kapital de 1 000 000 de francs, produits métallurgiques et autres merdes inutiles et polluantes, siège à Bobigny, 161, avenue Henri-Barbusse (le pauvre n'y est pour rien).
Le 20 Mai 1975 à 11 heures 15

NOTA.- Le vote ne peut être émis que par les créanciers chirographiques et non chorégraphiques, dont les créances ont été définitivement admises.
Les créances de ceux qui n'auront pas pris part au vote seront créées sans rémission. C'est la loi du sport.

DECOMMANDE D'ASSEMBLEE

72 R. 0205. MM. les Créanciers sont informés que l'assemblée qui avait été convoquée par M. le Juge-commissaire de police pour le 23 mai 1975 à 22 heures pile au Bois de Bologne, dans le cadre des échanges de couple, est décommandée et reportée à cause d'une vaginite de Mme. l'épouse de M. le Juge-commissaire de police, au 30 mai 1975 à la même heure et au même endroit.

AVOCAT général disposant cabinet, cherche avocate dans les 25 ans pour collaboration très étroite.
Tél. 924.60.62 ou 924.31.77 967

BONNE ADRESSE: procureur en valeurs traditionnelles. S'adresser 17° chambre au fond de la Cour, W.C.

INVENTEUR cherche robe et parquet pour étude phénomènes de galvanisation des masses. Ecr. à n. 85.543, Le Parisien Libéré. 1235

JUGE en bois brut, dans la force de l'âge, renouvellerait contacte avec gorille. Sérieuses références.
Tél. 555.16.73 1066

L'esclavage moderne s'appelle:

"INTERIM"

Fournisseur d'hommes et femmes dans toutes les branches du commerce et de l'industrie.
Tél. 359.14.37

AVOCAT 28 ans, docteur en extrême-droit, internationaliste, con. trois langues en pleine expansion (breton, occitan et alsacien), recherche collaboration dans cabinet ou vespasienne internationale avocat ou cons. jur. Ecr. ou téléph. M. Bertrand Dupouy, 84, rue de Longchamp. 75016 Paris, tél. 727.00.39 660

SECRETAIRE juridique, 38 ans, mais très bien conservée, 15 ans expér. profes. rue St. Denis, rédact. actes, droits stés, excell. sténodactylo et pompeuse, habit. contacts serrés clients, recherche poste comportant initiatives et pourboires. Tél. le soir à 227.55.29

CAB. AVOCAT rech. J. fille 18-20 a, sténodact. débout ou assise, très libéré sans être féministe (m.l.f. s'abstenir) pour week-ends décontractés. Tél. 073.25.44 6969

APPARTEMENT

CON-FRERE parisien dispose locaux quartier Parc Monceau pour maison de passe. Cherche associé et marchandise fraîche.
Tél. 225.00.54

REPRODUCTION DES NOTES ET ARTICLES VIVEMENT CONSEILLE PAR TOUTS LES MOYENS POSSIBLES

LE DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: JEAN-GASTON MOORE

C.R.S. Seine 69 Q 6996 - Dépôt illégal (1° trim. An 01) • Imprimé par des ouvriers syndiqués de l'Imprimerie Nationale